

PRISE EN CHARGE

En cas de prise en charge des frais de session par une association, un organisme ou une collectivité, le règlement doit être effectué dès l'inscription que ce soit par le stagiaire ou l'organisme.

Merci de faire remplir, signer et tamponner ci- après :

Je soussigné (e).....

Agissant comme (préciser la fonction)

Au titre de (nom de la structure et adresse).....

Atteste prendre en charge les frais de session de

En totalité, soit :€

Partiellement, soit :€, ainsi€ resteront à régler par le stagiaire.

Fait à, le

« Lu et approuvé », signature, cachet :

PIECES A JOINDRE

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier d'inscription accompagné des différents documents demandés et de l'intégralité du montant du stage.

Documents et pièces qui doivent être obligatoirement joints au dossier d'inscription :

- Une photo d'identité (une collée à ce dossier)
- Le montant intégral du règlement à l'ordre de la MJC du Verdunois (sauf si prise en charge) – possibilité de régler en trois fois-
- Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité
- Pour les dossiers approfondissement, copies des attestations de formation théorique et stage pratique validées par Jeunesse et Sports.



Dossier d'inscription BAFA

MJC DU VERDUNOIS

En partenariat avec l'UFCV



Photo
d'identité
obligatoire

IDENTITE

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : AGE :

LIEU DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT OU PAYS DE NAISSANCE :

SEXE : HOMME FEMME

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL (FIXE) : PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

CODE IDENTIFIANT :

ETUDES EN COURS OU PROFESSION :

ALLERGIE:

INSCRIPTION

JE M'INSCRIS A UNE FORMATION :

FORMATION GENERALE BAFA

DATES :

APPROFONDISSEMENT BAFA

DATES :

THEME :

URGENCE ET AUTORISATION MINEURS

N° de sécurité sociale :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (NOM ET TEL) :

.....

AUTORISATION PARENTALE INDISPENSABLE POUR LES MINEURS :

Je soussigné (e), père, mère , tuteur

Habitant (adresse complète).....

.....

Autorise (nom et prénom du stagiaire).....

- A s'inscrire à une session de l'UFCV et à pratiquer toutes les activités de cette session.
- A sortir seul et à voyager seul (e) pour se rendre au lieu de session et en revenir
- A voyager seul(e) en cas de renvoi ou pour toute autre raison décidée par le directeur.
- J'autorise tout médecin responsable, le cas échéant, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas d'urgence et à prescrire tout traitement rendu nécessaire pour l'état de santé de mon fils ou ma fille.
- Dans ce cas, je m'engage à rembourser à l'UFCV les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et les frais annexes dont l'avance aurait été faite pour mon fils ou ma fille. Je prends bonne note qu'en cas de départ anticipé du stage pour une quelconque raison, il n'est fait aucun remboursement des sommes versées.

Date et signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

ACCEPTATION DES CONDITIONS

La MJC du Verdunois organise la formation en délégrant la conduite pédagogique du stage à l'organisme de formation BAFA / BAFD habilité « UFCV ».

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de déroulement des sessions ainsi que les conditions d'inscription et de paiement et je les accepte.

Nom et prénom du stagiaire (ou du parent si mineur)

Fait à.....le Signature :



Informations :

Le ou la candidat (e) doit être âgé (e) au minimum de 17 ans.

La durée du stage est de 8 jours pour un stage général et de 6 jours pour un approfondissement. Les formateurs (un ou une responsable de session assisté (e) de 2 ou 3 formateurs) sont des volontaires de l'UFCV ayant suivi une formation spécialisée. Ils et elles sont titulaires du BAFD et / ou du BAFA et dirigent ou animent des centres de vacances et de loisirs.

Règles et consignes :

Chaque stagiaire est tenu d'être présent pendant toute la durée de la session. Les horaires d'ouverture et de clôture doivent être impérativement respectés. Il est, de fait, impossible de se présenter en retard, de s'absenter (ne serait-ce que quelques heures) ou d'anticiper son départ.

Les horaires des stages, les contenus, les programmes sont conformes aux instructions délivrées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Tous nos stages sont préalablement déclarés auprès des dits Services qui délivrent à l'UFCV, pour chaque stage, un numéro d'enregistrement qui vaut habilitation.

Renvoi :

L'UFCV peut décider le renvoi anticipé d'un ou d'une stagiaire dont le comportement serait préjudiciable au bon déroulement de la session et interdirait, de fait, toute validation du stage.

Si une telle procédure était engagée, un conseil de session informerait le ou la candidate et un rapport serait adressé aux Services de la Jeunesse et des Sports. Il est important de savoir que les temps de réflexion et d'apports théoriques (connaissance de l'enfant, pédagogie, législation, sécurité, différents types de centres, etc...) alternent avec les temps de pratique (réalisation d'animations, jeux, veillées, chants, activités manuelles, d'expression, spectacles, etc, ...) et que le rythme du stage de formation est soutenu.

A l'issue de la session :

A la fin de la session, une appréciation est portée sur les aptitudes de chaque stagiaire. Cette appréciation (qui si elle est satisfaisante vaut validité du stage) est émise après un entretien entre l'équipe des formateurs et le ou la stagiaire.